

N'ENTERREZ PAS NOS LIBERTÉS !

L'état d'urgence a été renouvelé jusqu'à début novembre par le parlement. Or, il a largement démontré son inefficacité contre les attentats. Il a été dévoyé contre les mouvements sociaux et les militant-e-s, contre les musulman-e-s ou supposés l'être, contre les migrant-e-s et leurs soutiens, contre les habitant-e-s des quartiers populaires, contre les mineur-e-s et les jeunes majeur-e-s. Des centaines d'interdictions de manifester ont été délivrées. Les discriminations et contrôles au faciès se sont multipliés et, avec eux, des violences policières. La France est le seul pays d'Europe à avoir instauré l'état d'urgence en réponse aux attentats.

Au prétexte d'y mettre fin, le gouvernement Macron présente un projet de loi reprenant dans la loi commune les principales mesures de l'état d'urgence.

Il instaurerait ainsi un état d'urgence permanent :

- **le préfet pourrait créer des périmètres de « protection »** dans la rue, dont l'étendue et la durée, fixée à un mois renouvelable, seraient laissées à son libre arbitre. Ils donneraient lieu à des fouilles de véhicule, de bagages et à des palpations par la police municipale ou des agents de sécurité privés. Ce nouveau quadrillage de l'espace public imposerait une limitation dangereuse de l'expression culturelle, sociale et politique dans notre pays. Cela viserait à bâillonner le mouvement social qui s'annonce face aux attaques contre la protection sociale, les droits des salarié-e-s, les services publics, les APL, et les manifestations de solidarité internationales....

- **le projet de loi introduit dans le droit commun les assignations à résidence et bracelets électroniques, les perquisitions 24 h sur 24, les perquisitions informatiques,** à l'initiative du préfet ou du ministre de l'Intérieur sur des critères vagues et des éléments provenant des services de renseignements tel que les notes blanches anonymes.

- **les contrôles dans les gares et les zones frontalières seraient renforcés** ciblant essentiellement les migrant-e-s et les stigmatisant encore davantage.

- sur simple suspicion, **les fermetures de certains lieux de culte seraient facilitées.**

Le projet de loi est examiné en procédure accélérée. Il a été discuté le 18 et le 19 juillet au Sénat et passera en septembre à l'Assemblée.

N'acceptons pas la mise à mal des garanties judiciaires !

Non à la rupture avec l'état de droit et la séparation des pouvoirs !

Ne tolérons pas la bascule dans l'arbitraire et la restriction de nos libertés individuelles et collectives !

CONTRE L'INSTAURATION D'UN ÉTAT D'URGENCE PERMANENT ! POUR NOS DROITS ET NOS LIBERTÉS !

Collectif de défense des Libertés fondamentales : AFPS (Association France Palestine Solidarité), ATTAC, Centre LGBT Normandie, Cimade Rouen (Collectif Inter Mouvement Auprès des Evacués), Collectif pour les Droits des femmes, CREAL (Comité de Réflexion et d'Action Laïque 76), DAL (Droit au Logement), Emancipation76, Ensemble !, FSU (Fédération Syndicale Unitaire), LDH de Rouen (Ligue des droits de l'homme), Nouveau Parti Anticapitaliste, Rasl'Front, SGEN-CFDT, Union Départementale CGT, Union Syndicale Solidaires 76, ...
et Alternatiba, CREANV (Collectif Rouennais d'Écologistes Adorables et Non-Violent.e.s) RESF (Réseau Education Sans Frontières) ...